



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-  
EPAGNY  
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	10
<b>Date de la convocation</b>		
11/09/2025		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Les signatures suivent au registre		
Signature du secrétaire de séance		

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Feuillet n°2025 –</b>
<b>Séance du 16 septembre 2025</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20250916 – 028</b>

L'an deux mil vingt-cinq le 16 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epany, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Céline TARDY et Florian CHAYS conseillers.

**Absents :** Philipp FURHMANN, Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

#### **Objet : Cimetière – Fixation des tarifs**

M. le Maire explique qu'un jardin des souvenirs a été aménagé au cimetière. Dans ce cadre, il convient de déterminer le tarif des plaques nominatives des défunt qui seront fixées sur la colonne lors de la dispersion de cendres. M. le Maire précise que cette opération est une obligation selon la législation funéraire en vigueur.

L'assemblée, à l'unanimité,

#### **Article 1 :**

Approuve les tarifs des emplacements du cimetière comme suit :

- Concessions de 2 m<sup>2</sup> : 110 €
- Cave-urne : 110 €
- Case columbarium : 460 €
- Plaque nominative - colonne jardin des souvenirs (10 x 12 cm) : prix de vente du fournisseur, suivi d'une refacturation auprès des familles.

#### **Article 2 :**

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire  
M. MERMIN**

